



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 23 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 23 juin 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021
4. Informations du bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivis de la Municipalité
8. Rapports finaux relatifs à divers préavis
9. Réponse aux initiatives déposées par le Conseil communal
10. Renvoi concernant une demande de crédit complémentaire pour la révision du Plan d'aménagement communal (PACom)
11. Préavis municipal 02/2021 concernant la création et l'adoption des statuts de la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte (APEJ), fruit du regroupement de l'ASCOT et de l'AJET
12. Préavis Municipal 03/2021 Comptes 2020 :
 - 12.1. Rapport de la Commission de Gestion.
 - 12.2. Rapport de gestion 2020, Comptes 2020 et discussion
 - 12.3. Adoption du rapport de Gestion.
 - 12.4. Adoption des Comptes 2020.
13. Divers et propositions individuelles

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, à la Secrétaire municipale et au futur Président du Conseil.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 36 sont présents, 10 excusés et 4 absents

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

Municipalité : Présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h20.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications de l'ordre du jour ou des remarques.

La Municipalité l'a informé vouloir inclure un préavis urgent concernant le Greney, reçu par les Conseillers dans un deuxième envoi.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1 à 7 inchangés

8. Préavis urgent concernant le Greney - Préavis municipal 04/2021 concernant le renforcement des berges du Greney au niveau du chemin du Martinet à Commugny – signature d'une déclaration d'engagement en faveur des SITSE.
9. Renvoi concernant une demande de crédit complémentaire pour la révision du Plan d'aménagement communal (PACom)

10. Préavis municipal 02/2021 concernant la création et l'adoption des statuts de la nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte (APEJ), fruit du regroupement de l'ASCOT et de l'AJET
11. Préavis Municipal 03/2021 Comptes 2020 :
 - 11.1. Rapport de la Commission de Gestion.
 - 11.2. Rapport de gestion 2020, Comptes 2020 et discussion
 - 11.3. Adoption du rapport de Gestion.
 - 11.4. Adoption des Comptes 2020.
12. Rapports finaux relatifs à divers préavis
13. Réponse aux initiatives déposées par le Conseil communal
14. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2020

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des modifications, des commentaires ou des remarques.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 est approuvé par 31 pour, 0 contre et 4 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président rappelle que la séance d'assermentation de la prochaine législature 2021-2026, a eu lieu le 26 mai. Le Bureau complet a été nommé, ainsi que les Délégations intercommunales nécessaires et les Commissions des finances et de gestion.

Le prochain bureau contactera les conseillers, afin de définir les intérêts des conseillers pour les commissions permanentes de la prochaine législature, en vue de la première séance.

Etant donné la situation sanitaire, la séance ne sera pas conclue par un repas. Le Bureau organisera un repas avec les membres de l'ancien et du nouveau Conseil, en septembre.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

SITSE

Mme Ansermet indique que le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni le 8 avril 2021.

Les divers préavis présentés ont tous été acceptés.

Une présentation a été faite pour la future création d'un 3^{ème} but optionnel pour les SITSE. L'objectif est de promouvoir les énergies renouvelables et d'accompagner les communes et les privés dans la concrétisation de leurs projets. Ce sujet sera repris plus tard.

Commission des routes

Mme Ansermet informe que la Commission n'a pas été sollicitée depuis le dernier Conseil, mais a quelques questions en rapport avec les travaux actuels :

- Les délais de fermeture des routes seront-ils respectés ?
- Le coût de la présence des SDS a-t-il été évalué ? Comment et où sera-t-il refacturé ?
- Quelles mesures ont été prises, concernant les rodéos nocturnes le long de la route de Divonne ?

AJET

Mme Dittli-Lemoing indique que le Conseil intercommunal s'est réuni le 20 mai 2021, pour l'acceptation des comptes 2020. Les coûts ont été globalement inférieurs au budget et les revenus sont restés stables.

Pour Commugny, le coût total pour 2020 s'élève à CHF 649'490.-, soit CHF 221.29 par habitant.

Les comptes 2020 ont été acceptés

ASCOT

Mme Dittli-Lemoing poursuit en informant que le Conseil intercommunal s'est réuni le 19 mai 2021, pour l'acceptation des comptes 2020. Elle lit une partie du rapport de la Commission de gestion de l'ASCOT.

Pour Commugny, le coût total pour 2020 s'élève à CHF 1'546'337.-, soit CHF 526.86 par habitant.

Les comptes 2020 ont été acceptés.

Aménagement du territoire

M. Braun informe que la Commission s'est réunies à de nombreuses séances.

Il fait un rappel succinct historique :

- Le 3 mars 2013, votation pour la révision de la LAT (Révision de la loi sur l'aménagement du territoire).
 - En 2019, vote du préavis municipal 10/2019, pour une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 101'000.- pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du Règlement communal sur le PGA et la police des constructions.
 - Le 22 mars 2021, présentation du bureau Plarel SA à la Commission de l'aménagement du territoire, de l'état du nouveau plan général d'affectation (PGA).
 - Le 12 avril 2021, réunion de la Commission pour analyser cette présentation.
 - Le 16 avril 2021, transmission de la Municipalité à la Commission, du projet du PGA communal et du projet du Règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions du bureau Plarel SA. La Municipalité demande à la Commission de lui transmettre ses commentaires sur ces deux documents (considérés comme confidentiels) d'ici au 30 avril 2021.
 - Les 20 et 27 avril 2021, réunion de la Commission pour étudier les documents du bureau Plarel SA.
- A l'issue de ces deux réunions, la Commission a rédigé un rapport, contenant une trentaine de questions et remarques, qu'elle a transmis à la Municipalité. La Commission insiste sur le fait que ces documents doivent être étudiés par la nouvelle Municipalité.
- Le 10 mai 2021, séance avec le bureau Plarel SA, qui a donné toutes les réponses aux questions du rapport de la Commission.
 - Le 3 juin 2021, demande de la Municipalité à la Commission, de préparer un avis consultatif à l'attention du Conseil communal, afin d'avoir une demande officielle pour le transfert du dossier « aménagement du territoire » à la nouvelle Municipalité. Ce point d'ordre du jour a finalement été annulé.

Compte tenu que la Commission a rédigé cet avis consultatif et qu'il contient des informations importantes pour l'aménagement du territoire de la Commune, M. Braun propose d'inclure cet avis consultatif au PV de cette séance du Conseil.

En résumé, il indique que deux choses sont fondamentales. Si on veut faire un 3^{ème} projet de construction pour la zone Bornalet-sud, c'est maintenant que la Municipalité doit aller négocier ce nouveau projet avec les autorités compétentes du Canton. Il faut également que la nouvelle Municipalité travaille régulièrement avec la nouvelle Commission de l'aménagement du territoire.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique donne les informations suivantes :

Syndics de Terre-Sainte

Une assemblée a eu lieu le 27 mai 2021 à Founex. Les principaux sujets à l'ordre du jour concernaient :

- Initiative SOS Commune, point de situation
- Convention du pot commun
- Site internet de Terre Sainte

- Région de Nyon

Syndics du District de Nyon

Pas d'assemblée depuis la dernière séance. Prochaine séance prévue la semaine prochaine. L'ordre du jour n'est pas connu.

Administration

Mme la Syndique remercie les collaborateurs ayant participé à l'envoi des bons pour l'action de soutien aux commerçants de Commugny. Le système de bons a été mis en place avec l'aide d'un prestataire externe qui avait déjà mis en place des opérations de ce type dans d'autres communes. Cela a permis d'avoir un système facile pour les commerçants et la Bourse communale.

Ressources humaines

Une des concierges est en arrêt depuis peu, pour raison de santé. Les divers besoins sont gérés par les collaborateurs de la voirie et de la conciergerie. L'apprenti communal est actuellement disponible à 100 % (vacances scolaires).

Finances

L'emprunt à terme fixe de 3 millions, qui avait été rabaisé à 2 millions au printemps, a pu être remboursé. A ce jour, la Commune n'a pas de dette.

Projet Piscine-patinoire

Il n'y a pas eu de recours auprès du Tribunal Fédéral. Le Comité de pilotage va pouvoir s'atteler à ce projet, dès la rentrée scolaire prochaine.

M. Hermanjat transmet les informations suivantes :

Révision PGA

2 séances ont eu lieu avec la Commission de l'aménagement du territoire. La Municipalité a décidé de ne pas faire l'envoi au Canton, à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Le dossier est transmis dans son état actuel à la nouvelle Municipalité, qui pourra y apporter les modifications qu'elle estimera utiles et nécessaires. Un renvoi complémentaire, exigé par le Canton, sera présenté à la suite de cette séance.

Demande de permis de construire en cours

- Route de Marnex 22, destruction du manège et construction de 18 appartements, la CAMAC a rendu sa synthèse positive. Toutefois, la Municipalité ne souhaite pas délivrer le permis de construire.
- Route de l'Eglise 1, projet Alessi, transformation d'une grange et construction de 5 villas mitoyennes, la synthèse CAMAC a été rendue positive. Le permis de construire pourra être délivré après la levée des oppositions.
- Route de Genève 7, construction d'un immeuble de neuf logements, les oppositions ont été levées et le permis délivré.

Bâtiments communaux

Les travaux en cours sont inclus dans le budget 2021. Il s'agit de la réfection des terrasses des logements de l'école et du remplacement des portes de l'UAPE.

Remplacement des radiateurs et réfection des peintures extérieures au Stand de tir.

Concernant le local de l'Amicale des pompiers dans le parking souterrain, deux experts incendie ont été mandatés. Il en résulte qu'il est impossible de faire un local de stockage, à cause des voies d'évacuations. Une autre solution devra être trouvée pour le stockage du matériel de l'Amicale des pompiers.

M. Schaub indique :

Police et sécurité

- Vols et cambriolages, la situation est très calme depuis quelque temps, certainement en lien avec la situation sanitaire.
- Troubles de la tranquillité en augmentation.
- Individus suspects en augmentation. Pas de détails supplémentaires de la police.

Commugnycation

Il sera distribué dans les ménages début juillet.

M. Maillebiau informe :

Ecoles

- Pas de promotions scolaires cette année.

AJET

- l'UAPE de Commugny passera à 84 places l'année prochaine.
- Les travaux des Coppalines (crèche aux Toises à Coppet) ont commencé, la première phase est terminée et la deuxième phase a débuté. Il y a un petit retard sur la livraison du chantier. Pas de plainte des parents.

ASCOT

Enclassements des Rojalets, avec uniquement des volées de 200 élèves. Tout est complet au niveau des classes.

Projet clean walk

La deuxième édition a eu lieu le 23 juin 2021, sur les hauts de Commugny.

M. Golay répond partiellement à Mme Ansermet :

Travaux RC2B

Ils ont débuté comme prévu selon les informations fournies et se termineront également comme prévu, le 2 juillet 2021. Pose de l'enrobé phono-absorbant le 1^{er} juillet.

Le passage des bus et transports scolaires ont été régulés par les SDS, à la hauteur de la route de Monthoux.

Il y a eu des nuisances à la route de l'Eglise, dues aux travaux au chemin des Repingonnes et à la route de Courte Raie à Founex, ce qui a eu comme effet un report de trafic sur la route de Founex et la route de l'Eglise.

Concernant les rodéos sur la route de Divonne, M. Golay indique qu'il n'est pas au courant. Dans ces cas, il faut aviser la police ou la Municipalité.

7. RÉPONSES ET SUIVIS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Hermanjat répond à la question concernant les barrières du Parc Marguerite. Il indique qu'elles ont été retirées dans le courant du mois de juin. Le coût d'installation de ces barrières s'est élevé à CHF 1'937.- (sur les comptes 2020) et le coût de démontage, CHF 1'547.40 (sur les comptes 2021).

Concernant la barrière endommagée le long du parking de la laiterie, indiquée par M. Braun à la dernière séance, celle-ci a été réparée dans les 2 jours. Il indique qu'il est préférable d'informer l'administration rapidement, plutôt que d'attendre le Conseil communal pour ce genre de problèmes.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL 04/2021 CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES BERGES DU GRENY AU NIVEAU DU CHEMIN DU MARTINET À COMMUGNY – SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES SITSE

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à MM Nydegger (ingénieur du Bureau Bernard Schenk) et Breugelmans (SITSE).

M. Golay introduit le préavis Municipal 04/2021 et donne la parole à MM Nydegger et Breugelmans.

M. Dehaynin demande s'il s'agit d'un préavis ou d'un renvoi.

Le Président indique qu'il s'agit d'un préavis urgent et que le rapport de la Commission des finances sera lu par le rapporteur.

M. Golay précise que M. Nydegger est présent pour les questions techniques et M. Breugelmans pour l'aspect maître d'ouvrage que les SITSE assument.

M. Breugelmans, Directeur SITSE depuis 2017, indique être présent en relation avec les travaux du chemin du Martinet.

Il rappelle qu'en 2016, les SITSE ont repris la gestion des collecteurs de certaines communes membres.

Les communes devaient réaliser les travaux à faire à court terme. Un état des lieux avait été réalisé ultérieurement sur l'ensemble des collecteurs.

Il a été décidé que les travaux à court terme devraient être pris en charge par les communes, les travaux à long terme seraient assurés par les SITSE et les travaux à moyens terme devraient être discutés au cas par cas.

Les travaux se sont totalement terminés courant 2017 et la période de transition a duré environ 1 année.

Depuis 2017, une réflexion a été mise en place par le Comité de Direction des SITSE : l'exutoire des collecteurs d'eau claire se fait en partie dans les cours d'eau, et une partie des cours d'eau est canalisée. Il a été proposé aux communes que les SITSE reprennent la gestion et maintenance d'une partie des cours d'eau.

En 2020, un état des lieux des cours d'eau a été fait. Au total, il y a 42 km de cours d'eau. 26 km sont repris par les SITSE, pour la maintenance et la gestion, dont Le Greny qui représente entre 5 et 6 km.

Plusieurs travaux doivent être réalisés au Greny, avant la reprise de la gestion par les SITSE. Parmi ces travaux, 30 % sont considérés comme urgents.

Courant mai 2020, le Comité de direction a proposé que ce soit les SITSE qui coordonnent les travaux sur l'ensemble du Greny.

M. Nydegger fait une présentation « Powerpoint » du projet de renforcement des berges du Greny, agrémentée de plans, photos et explications, pour donner une idée globale de l'état des lieux.

M. Nydegger donne une explication détaillée des travaux à effectuer, les nombreuses contraintes imposées par les autorités cantonales (forêts, eau), les contraintes de débit etc. Ces contraintes ont déterminé les choix techniques mis en œuvre dans ce préavis (berges en caissons de bois).

M. Nydegger précise qu'une partie seulement des travaux (mur en bois qui s'effondre) est urgent. La deuxième partie représentée par les caissons en bois est moins urgente. Néanmoins de par la nature du lieu, l'aménagement d'un accès pour travailler dans le ruisseau va nécessiter des travaux importants. Il est donc important de ne pas devoir intervenir deux fois.

Les travaux ont fait l'objet d'un appel d'offre. Pour la partie génie civile, il y a eu trois réponses, et pour la partie « caissons bois » deux réponses.

Mme Dittli-Lemoing demande si les SITSE contrôlent également si les propriétaires, proche des berges du Greny, respectent la conformité des sorties d'eau.

M. Nydegger indique que dans le cas d'une étude de projet, un contrôle est toujours effectué pour que tous les raccordements soient conformes, eaux claires/eaux usées.

M. Breugelmans complète que depuis 2016, tous les projets de construction sont analysés par les SITSE.

Mme la Syndique rappelle qu'en 1982, 4 communes ont signé une convention avec les propriétaires riverains. Le Greny devait servir d'exutoire pour les collecteurs des eaux claires et en contrepartie, les communes s'étaient engagées à entretenir le canal, y compris les berges et d'assurer un débit régulier et suffisant.

En 2014, suite à des problèmes de manque d'eau, des réunions ont eu lieu entre les communes de Terre-Sainte, la commune de Céliny et les communes françaises. Cela a abouti au préavis Municipal 03/2017 pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique relative au Greny dans le but d'assurer un plan de gestion et d'entretien du cours d'eau.

Par la suite, la planification a été confiée au bureau d'ingénieur qui traite l'ensemble des cours d'eau de Terre-Sainte et environ. Le cas présenté ce soir, n'est pas ressorti comme urgent. L'urgence a été constatée par hasard, suite à une intervention fait chez une voisine. Tout s'est enclenché au printemps de l'année dernière.

Comme expliqué par M. Nydegger, cela a nécessité un certain nombre d'échanges avec le Canton, avant de contacter des entreprises pouvant intervenir. De plus, la topographie compliquée de cette partie du Greny explique également les coûts liés au chantier.

M. Nydegger ajoute qu'ils ont essayé d'obtenir des subventions, mais malheureusement sans succès.

La présentation concerne l'ensemble du projet, car l'accès à la partie concernée n'est pas évident.

Le Président fait distribuer une version amendée de la déclaration d'engagement.

M. Dehaynin trouve cela est confus, mais comprend l'urgence. Le problème du Greny est complexe. Selon lui, l'eau du Greny appartiendrait au Château de Coppet, les berges aux bordiers et l'entretien serait fait par la Commune. Une convention signée entre les communes et les SITSE autorisent les SITSE à déverser les eaux claires dans le Greny. Le préavis permettra aux SITSE de s'assurer que le financement sera pris en charge par les communes concernées. Il n'est pas d'accord de voter cela. Il trouve dommage que le Conseil n'ait pas d'information sur la convention signée entre les communes et les SITSE.

M. Dehaynin trouve qu'il faudrait une Commission ad-hoc, pour savoir si ce que déverse les SITSE dans le Greny a une influence sur l'érosion et déterminer les responsabilités mutuelles de financement entre communes et SITSE.

M. Breugelmans (SITSE) répond qu'il n'y a pas de convention entre les communes et les SITSE, prévoyant de déverser les eaux dans le Greny. Par contre, il existe une convention entre les 4 communes (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Commugny et Founex) qui ont le droit de déverser leurs eaux dans le Greny. Cette convention date de 1978.

Les SITSE ne sont pas responsables de ce qui s'est passé avant 2016 (année de récupération des collecteurs d'eau). A l'époque, la base de financement était fixée sur la surface constructible, pour Commugny cela représentait 58 %.

La seule convention existante est le règlement du Conseil intercommunal.

Mme la Syndique, ajoute qu'à fin 2015 toutes les communes ont voté qu'elles transmettaient leurs collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées aux SITSE. Les cours d'eau ont été oubliés à ce moment-là. Il avait été décidé entre les communes et les SITSE, que les urgences étaient traitées et financées par les communes (par exemple pour Commugny l'assainissement de la Source Marie).

Mme la Syndique présente une demande d'amendement, suite au retour écrit de la Commission des finances et à la rencontre avec ladite Commission. Il s'agit de l'ajout du 3^{ème} paragraphe de la déclaration d'engagement, prévoyant que *la Municipalité veillera à ce que tout soit mis en œuvre afin que seuls les travaux légalement à charge des Communes, en vertu de la convention de 1982, soient assumées par les collectivités publiques concernées* et que la déclaration d'engagement soit signée par la nouvelle Municipalité.

M. Weisskopf lit le rapport de la Commission des finances.

Il ajoute que la Commission des finances a, entre autres, proposé de modifier la déclaration et préciser que la signature de la déclaration devait être sous condition. Etant donné que Mme la Syndique a décidé de changer le préavis en renvoi, la Commission des finances n'a pas donné suite.

Le fait de signer cette déclaration ne change rien au fait qu'il faudra payer tôt ou tard. Par contre, M. Weisskopf trouve la manière de procéder scandaleuse.

M. Dehaynin est favorable, comme la Commission des finances, pour transformer ce préavis en renvoi aux commissions concernées.

Mme la Syndique précise qu'elle ne décide pas toute seule. Elle confirme que le lundi soir, le renvoi du préavis a été décidé. Toutefois, le mardi matin, M. Breugelmans et un ingénieur du Bureau Schenk SA sont allés voir sur place et ont fait part de leur inquiétude. Raison du retour sur le préavis.

M. Barbé aimerait connaître les risques imminents mentionnés et les conséquences ?

M. Nydegger répond qu'il n'y a aucun moyen de le savoir. Actuellement les berges sont en mauvais état et la situation est inquiétante.

Les conséquences sont d'ordre technique, débordement et mise en danger des bâtiments voisins adjacents et d'ordre financier. Aujourd'hui la solution technique cherchée est la meilleure possible et la meilleure marché. Il est prévu d'utiliser le mur en planches qui tient encore, comme coffrage arrière, pour éviter de l'enlever et de mettre en danger la stabilité de la berge. Si ce mur tombe, il faudra tout reprendre et cela ne sera plus le même coût.

M. Barbé demande si le risque concerne uniquement des dégâts matériels et des désagréments pour les personnes concernées en cas de problèmes. Il demande également si la Commune ou les SITSE sont assurés pour indemniser les personnes touchées par d'éventuels dégâts ?

M. Nydegger répond qu'il n'est pas possible de savoir s'il ne s'agit que de dégâts matériels et il ne sait pas comment ces cas sont assurés.

M. Breugelmans (SITSE) indique que les SITSE sont assurés contre les risques d'inondations chez les gens (avec une franchise de CHF 20'000.--). Il a demandé à l'assureur s'il était possible d'assurer ce genre de cas. Cela est plutôt compliqué à faire et très onéreux. La responsabilité civile peut entrer en matière, mais il faut prouver que tout a été fait pour sécuriser l'ouvrage en question.

M. Schuler constate que dans la réalité, il n'est pas possible de savoir si la situation va changer dans les 3 ou 6 mois. Il ajoute que le Conseil se retrouve à nouveau dos au mur, sans passer par une réflexion pertinente et appropriée.

M. Braun indique que depuis quelques mois, il est membre de la Commission technique des SITSE. Cette Commission a été convoquée en urgence, pour traiter ce dossier. Le problème a été étudié et la Commission technique, à l'unanimité, est d'avis que ce problème doit être traité en urgence. Il propose que le vote se fasse ce soir et qu'il faut aller de l'avant. Il précise que cela concerne le renforcement des berges du Greny en aval du chemin du Martinet.

M. Afanou aimerait comprendre le caractère urgent de l'intervention et ce que proposent les SITSE, pour que cette situation d'urgence ne se présente plus à l'avenir ?

M. Breugelmans répond que le caractère urgent concerne les dégâts probables en cas d'effondrement de ce bout du canal (dégâts matériels et financiers). Il y a également un risque pour les habitations.

Après la reprise officielle de la gestion du Greny, il est prévu que les SITSE fassent une visite complète, une à deux fois par année. Un indépendant a déjà procédé à une visite technique et un rapport sera présenté au Comité de Direction. C'est le seul moyen de connaître l'évolution réelle de ce cours d'eau, pour éviter les problèmes à l'avenir.

Mme Naegeli demande si les propriétaires sont au courant ?

M. Nydegger indique que les propriétaires étant juste en face sont au courant du projet, mais pas tous.

Mme Naegeli dit qu'il risque d'y avoir des oppositions.

M. Nydegger répond que oui, c'est possible.

M. De la Fuente désire savoir si les photos montrées datent de 2020 et si la situation s'est détériorée depuis ?

M. Nydegger répond que oui, les photos datent bien de début 2020 et que visuellement, la situation n'a pas bougé. Toutefois, il ne sait pas quelle est la situation derrière les planches.

M. Dehaynin demande si les SITSE ont besoin d'une autorisation pour faire ces travaux urgents ?

M. Breugelmans indique que les SITSE ont été mis au courant par la Commune, qu'elle avait identifié des travaux au niveau du chemin du Martinet.

Pour différentes raisons, il a participé à une séance, entre autres pour la reprise des cours d'eau, courant 2021. Le degré d'urgence de la situation du Martinet a été évoqué à ce moment-là.

Les SITSE ont alors, en accord avec son Comité de direction, proposé de coordonner les travaux. Par contre le Comité de direction n'a pas donné son accord de financer ces travaux urgents qui sont à la charge des communes, charge qu'elles répartiront selon la convention du Greny.

M. Flescher demande qui est propriétaire des murs en question, la Commune ou les propriétaires des terrains adjacents et si ces derniers vont participer aux coûts ?

Mme la Syndique signale que l'avocat conseil de la Commune a vérifié les responsabilités des collectivités publiques, en relation avec la convention. Les terrains appartiennent à des privés et le cours d'eau du Greny fait partie du domaine privé. La convention précise que les communes signataires doivent assumer l'entretien du canal et des berges.

Mme Ansermet ajoute qu'elle a également participé à la séance des SITSE, en tant que membre de la Commission des finances des SITSE. Les questions soulevées concernaient les transitions de municipalités et le fait de s'assurer que le financement engagé par les SITSE, soient remboursés intégralement. La Commission des finances a mandaté le Codir des SITSE pour avoir toutes les assurances possibles que les frais seraient pris en charge et que les conventions seraient respectées par toutes les communes, y compris Commugny. Ces travaux sont urgents et on doit aller de l'avant. La déclaration d'engagement engage la nouvelle Municipalité. Cette dernière s'engage à veiller à ce que la convention soit appliquée et que les règlements soient corrects au niveau de la gestion de l'entretien des berges. L'abattage des arbres est également une question dans l'engagement. Elle conclue en indiquant qu'il est temps d'inviter les riverains pour une séance information.

Le Président résume la situation, soit :

1. Vote de l'amendement.
2. Vote du préavis amendé, autorisant la nouvelle Municipalité à signer la déclaration d'engagement pour faire une dépense et la présentation d'un préavis final de dépense à la prochaine séance. Possibilité de débiter les travaux.
3. Proposition de la Commission des finances de renvoyer en commissions. Retard du projet de 3 à 6 mois, examen par les commissions et vote direct du crédit.

L'amendement de la Municipalité, « déclaration d'engagement » incluant l'engagement de la nouvelle Municipalité et l'introduction du 3^{ème} paragraphe est accepté par 30 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le préavis municipal urgent 04/2021, amendé, est accepté par 16 pour, 10 contre et 9 abstentions.

Le Président précise que selon l'article 78, alinéa 3 du Règlement du Conseil communal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité. Dans ce cas, la majorité est à 14 et le préavis accepté.

La proposition de renvoi n'a pas besoin d'être votée.

Le préavis final sera renvoyé à la Commission des finances et à une Commission thématique.

Départ de MM Nydegger et Breugelmans à 22h20.

9. RENVOI CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT COMMUNAL (PACom)

Comme annoncé lors du Conseil du mois de mars, M. Hermanjat rappelle qu'il s'agit de réaliser 3 études complémentaires, afin de répondre aux exigences du Canton.

1. Relevé des lisières forestières, en collaboration avec l'Inspecteur des forêts
Constatation de la nature forestière selon les critères cantonaux et relevés des lisières par un géomètre.
2. Etudes complémentaires sur les zones de dangers naturels
Transcription des dangers naturels identifiés sur le plan communal

3. Etudes sur la gestion du cours d'eau Le Greny et de ses abords

Etablissement d'un plan de gestion écologique du Greny

Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL 02/2021 CONCERNANT LA CRÉATION ET L'ADOPTION DES STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE TERRE-SAINTE (APEJ), FRUIT DU REGROUPEMENT DE L'ASCOT ET DE L'AJET

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à Mme Kunz-Haris, Municipale à Founex en charge du Comité de pilotage de l'APEJ.

Mme Ansermet lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc APEJ.

M. Kaltenrieder demande pourquoi la Commission ad hoc *encourage les futurs Conseillers intercommunaux de l'APEJ à être attentifs au respect de transparence annoncé par le CODIR concernant ARSCO SA* et si elle a des inquiétudes à ce sujet ?

Mme Ansermet répond qu'il y a eu des inquiétudes par le passé et qu'il en reste encore quelques-unes. Toutefois, suite à la discussion très claire, riche et précise, lors de la rencontre avec Mme Kunz-Haris et M. Maillebiau, ces anciennes craintes vont diminuer, du fait de la création d'une nouvelle Commission de constructions. Le Conseil intercommunal aura une vue plus globale des projets amenés.

M. Kaltenrieder indique qu'il est mentionné que des économies seront faites, il demande à combien elles s'élèvent ?

Mme Kunz-Haris répond que le but du rapprochement des deux associations n'était pas de faire des économies. Ces deux associations sont entièrement complémentaires. Les quelques économies qui pourront se faire sont minimales, il ne restera qu'un CODIR et un Conseil intercommunal, cela concerne plutôt les vacations.

M. Schuler ajoute qu'occasionnellement certaines économies ne sont pas quantifiables financièrement ou comptablement, mais que d'avoir une organisation consolidée et simple, va réduire les transactions et améliorer l'efficacité.

M. Weisskopf remarque que les conseillers n'ont pas eu beaucoup de temps pour lire les statuts. Il en a ressorti 8 commentaires :

Art. 7, paragraphe c

Quel est l'utilité de préciser la phrase *Le personnel de l'APEJ peut faire partie du Conseil intercommunal à l'exception des cadres* ?

Mme Kunz-Haris répond qu'il s'agit d'un alinéa ressorti de la loi sur les Communes. Ce point a été discuté avec la Préfecture et le Service juridique du Canton. L'ASCOT et l'AJET sont un des plus gros employeurs de Terre-Sainte. Certains citoyens, employés, souhaitent faire partie des Conseils intercommunaux.

Art. 14, point 9

M. Weisskopf demande si toutes les dépenses extrabudgétaires jusqu'à 50'000.- sont à discrétion du CODIR ? Car normalement, toutes dépenses non prévues dans le budget devraient être validées par un crédit extrabudgétaire, par le CI.

Mme Kunz-Haris, indique que le point 9 est lié à la Commission des nouvelles constructions. C'est la manière proposée pour que le CI participe aux dépenses supérieures qui vont intervenir dans les années suivant une nouvelle construction.

Le budget sera voté chaque année et s'il y a des dépenses extrabudgétaires, le règlement ne change pas.

Toutefois, pour toutes nouvelles constructions, étant donné que les charges d'exploitation seront automatiquement supérieures à CHF 50'000.-, la dépense devra être validée par le CI.

Cela donne une prérogative et une voix au CI. L'APEJ mandate ARSCO pour les nouvelles constructions nécessaires (accueil de jour ou scolaire). Cela ne concerne pas la Piscine-patinoire, qui fait partie d'un préavis séparé.

Art. 17 (règlement CESCOT)

M. Weisskopf demande si un membre du Conseil Intercommunal APEJ est représenté au sein du CESCOT, comme dans d'autres associations identiques où c'est le cas ?

Mme Kunz-Haris répond que non, il s'agit d'un membre du CODIR. Il n'y a pas de notion mentionnant qu'on ne peut pas faire partie du CESCOT si on fait également partie du CI.

Mme la Syndique précise qu'actuellement le CESCOT est composé des membres de l'exécutif, mais qu'il n'est pas inenvisageable de changer le règlement.

Art. 24, paragraphe 3

M. Weisskopf remarque que ce paragraphe est identique au point 3 de l'art. 23.

Art. 28, paragraphe 2

Il indique que l'indemnité annuelle devrait être définie plus précisément.

Mme Kunz-Haris indique que l'indemnité annuelle est déjà en accord avec les communes. Pour beaucoup de communes, cela ne couvre pas les frais d'entretien. Dans l'intercommunalité, les salles de classes doivent être louées au même prix. Au niveau des amortissements et des charges, les frais ne sont jamais les mêmes. Elle rappelle que le préavis doit être voté, mais qu'aucun amendement n'est possible.

M. Weisskopf laissera ses commentaires aux futurs membres du CI de la délégation APEJ, car des amendements pourront être fait lors d'un Conseil intercommunal.

Art. 29

M. Weisskopf demande pourquoi il y a un mélange de propriété. Cela crée un problème pour déterminer à qui incombe l'achat, le remplacement et l'entretien du mobilier et du matériel, en l'absence d'un inventaire précis.

Mme Kunz-Haris répond que le matériel d'éducation pédagogique est à la charge du Canton et le matériel de confort, d'assises et pupitres, est à la charge des communes.

Chaque classe a un budget et les communes doivent mettre à disposition le mobilier pour aménager les classes.

Art. 31

Les ressources devraient également inclure les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Mme Kunz-Haris indique que ces subventions sont considérées comme des subventions fédérales et cantonales.

Dans le dernier paragraphe, M. Weisskopf demande pourquoi le Comité de direction « exige » des Communes membres le versement d'avances à l'APEJ, alors que celui-ci dispose d'un plafond d'endettement ?

Mme Kunz-Haris indique que ce paragraphe a été repris des anciens statuts.

Mme la Syndique précise qu'il s'agit des acomptes mensuels pour le fonctionnement de l'association.

Le préavis municipal 02/2021 est accepté par 33 pour, 0 contre et 2 abstentions.

Départ de Mme Kunz-Haris et de M. Keefer à 22h45. La majorité passe à 18.

11. PREAVIS MUNICIPAL 03/2021 COMPTES 2020

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à Mme Riccio, Boursière.

Rapport de la Commission de gestion

M. Barbé procède à la lecture des conclusions du rapport.

Rapport de gestion 2020 et présentation des Comptes 2020

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation des Comptes 2020.

La présentation se fait sous la forme de diaporama avec tableaux.

Mme la Syndique remarque que le résultat de l'exercice est négatif de CHF 342'411.- (arrondi).

Le résultat est en-dessous du budget et s'explique par un retour péréquatif assez conséquent de CHF 2'778'320.- et par un prélèvement de CHF 500'000.- sur le fond de réserve pour risque financier. Commugny a bénéficié des revenus extraordinaires de la commune de Rolle.

M. Weisskopf a une question sur la page 6 du bilan, « Actifs transitoires ». Il demande pourquoi le montant indiqué augmente de CHF 2,5 millions, par rapport à 2019 ?

Mme Riccio indique qu'il s'agit des retours péréquatifs mis en actifs transitoires, à recevoir. Elle a corrigé les comptes 2020, par rapport aux comptes reçus du Canton.

Impôts

Mme la Syndique indique que le ménage communal est relativement stable depuis 5 ans.

Mme Riccio remarque que les revenus d'impôts sont bien en-dessous du budget 2020. Jusqu'en 2019, il y a eu un gros taux de progression, situation qui ne s'est pas reproduite en 2020.

Marge d'autofinancement

Mme Riccio poursuit avec la marge d'autofinancement. Elle est largement en-dessous du budget, cela est dû au retour péréquatif qui ne pouvait pas être prévu. Il y a peu de chance que cela se reproduise.

La marge d'autofinancement est bien meilleure que 2019. Elle devrait au moins couvrir les investissements et ne devrait pas être négative. Pour avoir une marge d'autofinancement positive, il faudrait augmenter l'impôt de 3 points. La Commune se porte bien.

La parole n'est plus demandée.

Approbation du rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion 2020 est accepté à l'unanimité.

Approbation du préavis municipal 03/2021 Comptes 2020

Le préavis municipal 03/2021 Comptes 2020 est accepté à l'unanimité.

Départ de M. Kaltenrieder à 23h01, la majorité reste à 18.

12. RAPPORTS FINAUX RELATIFS A DIVERS PRÉAVIS

Mme la Syndique demande si l'assemblée a des questions concernant ces rapports. Ces derniers sont rapidement passés en revue par les membres de la Municipalité.

Mme Naegeli remarque qu'elle aurait préféré que ces rapports soient présentés au fur et à mesure de la fin des travaux. Elle trouve cela regrettable.

M. Weisskopf a une question concernant le rapport final du préavis municipal 01/2017, *demande de crédit extra-budgétaire de CHF 455'000.- TTC pour les travaux relatifs à la mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »*. Il retrouve ce projet dans le bilan, toutefois la « Source Marie » a été payée et n'appartient plus à la Commune. Elle ne devrait donc pas apparaître dans le bilan.

Mme la Syndique indique qu'il s'agissait d'un chantier urgent. Le préavis vient d'être bouclé et la moitié doit être refacturée aux SITSE.

Mme Gonthier remarque que le rapport final du préavis municipal 02/2017, *demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie*, indique un décompte final de CHF 51'000.-, alors que le rapport final transmis indique un montant de CHF 45'900.- ?

M. Golay répond que le 1^{er} rapport comprenait un amortissement et qu'il a été pris comme réduction de coût. Après vérification, l'amortissement a été exclu et le rapport final corrigé.

M. De la Fuente demande pourquoi il n'y a pas le rapport final concernant le Parc Marguerite?

M. Hermanjat répond que le Parc Marguerite a déjà fait l'objet d'un rapport final.

M. Golay précise à l'attention de Mme Naegeli, qu'après la fin des travaux, cela prend entre 12 et 24 mois pour recevoir les subventions. Tant que les subventions n'ont pas été reçues, le bouclage de compte ne peut pas être fait. Pour les plus anciens de ces préavis, les bouclages de compte auraient pu être fait il y a 2 ans.

13. RÉPONSES AUX INITIATIVES DEPOSÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité présente les rapports sur les différentes initiatives.

Mme Alonso indique, concernant le rapport sur la pétition de Madame Caroline Schaerer et Consorts, que la Commission ad hoc pétition dont elle faisait partie, a été créée fin 2018 et le rapport de cette commission a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 22 mai 2019.

Mme la Syndique répond que la lettre a été envoyée aux pétitionnaires au printemps de cette année. Concernant cette pétition, suite à une erreur de la Municipalité, le traitement du dossier et la réponse ont pris du retard.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Braun aimerait revenir sur le Commugnycation reçu en début d'année, concernant un article sur le tri des déchets. Il est mentionné qu'en recyclant 1 tonne de papier, une économie de 17 arbres est faite.

Elle demande alors pourquoi le Commugnycation paraît sur papier glacé et non pas sur papier recyclé (labélisé FSP), comme le fait Coppet.

M. Schuler a 3 points de réflexion de fin de législature.

1. Concernant la gestion de la Commune d'un point de vue financier. Il indique qu'il faut déstigmatiser les bénéfices et la dette. Une commune sans dette, faisant du bénéfice, va financer les plus pauvres et cela sera à notre détriment. Il faut manager une dette de manière stratégique.
2. A l'égard de la Municipalité, il aimerait clarifier son avis personnel par rapport à chaque membre de la Municipalité et les remercie pour leur travail et leur contribution.
Pour la nouvelle Municipalité, les exécutifs doivent utiliser les moyens mis à leur disposition de manière appropriée.
3. Il remercie le Conseil communal, les membres de la Commission des finances et plus particulièrement M. Weisskopf, pour son travail extrêmement approfondi et de manière systématique.
Il conclue en remerciant le Président du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président demande à la Secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie tous les Conseillers, présents et absents. Il remercie particulièrement les 17 conseillers partants, et leur remet des paniers garnis en guise de remerciement.

Afin de remercier Mme la Syndique pour son travail et son investissement personnel pour la commune depuis tant d'années, il lui remet une plante « symbolique » pour quelle puisse la planter dans son jardin.

Il remercie également les Municipaux, pour leur investissement et les divers projets aboutis pendant cette législature. Il leur remet également à chacun un panier garni et leur souhaite une bonne continuation.

Mme la Syndique remercie le Président pour l'attention. Elle indique que tout n'a pas toujours été facile, mais qu'un certain nombre de projets ont aboutis. Elle souhaite bonne chance à ceux qui arrêteront et beaucoup de plaisir aux prochains Conseillers communaux et municipaux.

M. Golay indique qu'il a beaucoup apprécié la collégialité au sein de la Municipalité et qu'il a beaucoup appris durant cette période.

**Le prochain Conseil communal aura lieu
le mercredi 22 septembre 2021 à 20h15.**

La séance est levée à 23h40.

Le Président



Christian Lowe



La Secrétaire



Nathalie Helmers